

## **CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance - Session 2024**

### **Note à l'attention des candidats individuels**

**Modalités : épreuves ponctuelles terminales**

**A LIRE OBLIGATOIREMENT**

L'arrêté du 30 novembre 2020 porte création du CAP Accompagnant éducatif petite enfance. Toutes les informations indispensables concernant le CAP Accompagnant éducatif petite enfance (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) sont précisées par cet arrêté :

[https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP\\_AEPE.html](https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE.html)

### **1. LA REGLEMENTATION LIEE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OU AUX EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

Pour présenter les épreuves du CAP AEPE, il faut justifier de périodes de formation professionnelle ou d'une expérience professionnelle de :

**14 semaines soit 448h minimum (base de calcul 32h par semaine) :**

- **dans au moins 2 structures différentes accueillant des enfants de moins de 6 ans**
- **une période doit être impérativement réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans.**

L'expérience et les semaines de stage peuvent être consécutives ou non.

**Les semaines de stage sont réalisées dans les trois années qui précèdent la session d'examen. Ainsi, pour la session 2024, seules les stages réalisés à partir de janvier 2021 seront pris en compte.**

L'expérience professionnelle peut être acceptée quelle que soit son ancienneté.

**ATTENTION : Une expérience professionnelle trop ancienne peut vous mettre en difficulté**

## CAS PARTICULIERS

I. **Vous êtes dispensé(e) d'une ou plusieurs épreuves professionnelles :** (voir tableau des dispenses p 8)

il vous sera demandé un minimum de 5 semaines de stage par épreuve présentée. Si ce seuil n'est pas atteint vous ne pourrez pas vous présenter aux épreuves.

A. *Situation 1 : votre diplôme vous permet d'être dispensé(e) des épreuves EP1/EP2 ou EP1/EP3 :*

vous devez justifier de 5 semaines de stage ou d'expérience professionnelle auprès des 0 à 6 ans. (160h)

B. *Situation 2 : votre diplôme vous permet d'être dispensé(e) de l'épreuve EP2 ou EP3 :*

Vous devez justifier de 5 semaines de stage ou d'expérience professionnelle dont une période auprès des moins de 3 ans (160h)

II. **Vous avez choisi de vous inscrire en forme progressive** c'est à dire de passer le CAP en 2 ans :

Vous devez justifier d'une partie des 14 semaines de stage la première année , en lien avec l'épreuve que vous avez choisie de présenter.

Exemple : vous êtes inscrit à l'épreuve EP1, vous devez justifier d'une expérience auprès d'enfants de 0 à 3 ans. Aucune durée n'est exigée.

L'année suivante lorsque vous présenterez les épreuves professionnelles restantes, vous devrez avoir effectué la totalité des stages soit 448H, et envoyer les justificatifs de la totalité des stages.



**Vous devrez justifier de votre expérience professionnelle et de vos stages  
sinon vous ne pourrez présenter aucune épreuve professionnelle**

Un modèle d'attestation d'activité professionnelle est mis à votre disposition page 13. Ce document est à remplir par votre ou par votre lieu de stage.

### **1 attestation par employeur**

Les conventions de stage ne seront pas acceptées en tant que justificatifs. Vous devrez fournir les attestations disponibles p 13.

Pour vous aider, veuillez vous référer au tableau de la page suivante pour identifier l'expérience professionnelle qui vous correspond.

**RECAPITULATIF DE VOTRE SITUATION EN FONCTION DE VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL**

VOTRE SITUATION		VOUS DEVEZ
<input type="checkbox"/> Vous n'avez aucune expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance		effectuer : <b>14 semaines</b> de PFMP (448h minimum) dans 2 milieux (environnements) professionnels différents, dont une période auprès d'enfants de 0 à 3 ans
<input type="checkbox"/> vous avez une expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance	<b>Auprès d'enfants de 3 à 6 ans</b> <input type="checkbox"/> en école maternelle <p align="center"><b>Ou</b></p> <input type="checkbox"/> en accueil collectif pour mineurs auprès d'enfants de moins de 6 ans (par exemple centre de loisirs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Obligatoirement effectuer un complément d'expérience ou de stage de 1 à 3 semaines</b> auprès d'enfants de 0 à 3 ans</li> <li>- <b>Justifier d'un total de 448h minimum</b></li> </ul>
	<b>Auprès d'enfants de 0 à 3 ans</b> <input type="checkbox"/> en établissement d'accueil pour jeune enfant (EAJE) <p align="center"><b>Ou</b></p> <input type="checkbox"/> d'assistant(e) maternel(le) agréé (e) <p align="center"><b>Ou</b></p> <input type="checkbox"/> en services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Effectuer un complément d'expérience ou de stage de 1 à 3 semaines dans un contexte professionnel complémentaire</b> (auprès d'enfants de plus de 3 ans)</li> <li>- <b>Justifier d'un total de 448h minimum</b></li> </ul>

## LIEUX DE STAGES RECEVABLES

EAJE Etablissement d'accueil du jeune enfant de moins de 3 ans :	✓ Crèche collective, familiale ou parentale ✓ Micro-crèche ✓ Halte-garderie ✓ Multi-accueil ✓ Jardin d'enfants
ACM Accueil collectif de mineur (3 à 6 ans) :	✓ Ecole maternelle ✓ Centre de Loisirs ✓ Centre de vacances
Domicile privé Exclusivement moins de 3 ans :	✓ Organismes offrant des prestations de garde d'enfants ✓ Domicile de l'assistant maternel agréé (AMA) sous conditions * ✓ Maison d'assistant maternel (MAM) sous conditions *

\* Conditions de recevabilité des stages réalisés au domicile privé d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou en MAM

- ✓ l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le conseil départemental et assure l'accueil d'enfants depuis au moins 5 ans
- ✓ l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite enfance ou les unités EP1 et EP3 du CAP AEPE ou est titulaire du diplôme CAP Petite Enfance ou CAP AEPE ou est titulaire du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture

## 2. VOS EPREUVES PROFESSIONNELLES

Pour obtenir votre diplôme, vous devez :

- Avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 10  
**ET**
- Avoir une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves EP1, EP2 et EP3.

### **2.1- L'EPREUVE EP1 « ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT ». Coefficient 7**

**Epreuve orale (25 minutes)** : exposé du candidat d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'environ 20 minutes

#### **OBJECTIFS DE L'EPREUVE :**

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte :
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,

- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

**Un stage ou une expérience professionnelle, auprès d'enfants de 0 à 3 ans, est exigée pour présenter l'épreuve EP1. L'attestation est à envoyer au Rectorat au plus tard le 12 avril 2024.**

### **A FAIRE POUR L'ÉPREUVE EP1 :**

Pour cette épreuve, vous devez réaliser **deux fiches** qui présentent des activités effectuées auprès d'enfant de 0 à 3 ans obligatoirement :

- 1 sur la réalisation d'un soin du quotidien
- 1 sur l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

### **POUR VOUS AIDER :**

Les deux fiches présentent le contexte d'intervention

**Elles décrivent les activités effectuées auprès d'enfants de 0 à 3 ans.**

Elles comportent une page recto verso au maximum, sans annexe, dactylographiée et non raturée.

Il vous est proposé des modèles de présentation des fiches : voir rubrique « Epreuve EP1 » sur le site.

Votre nom de jeune fille suivi de votre nom d'épouse, votre prénom et n° de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Chaque fiche doit avoir l'intitulé suivant :

- Fiche 1 : Réalisation d'un soin du quotidien ;
- Fiche 2 : Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Ces deux fiches ne sont pas notées mais servent d'appui pour l'oral.

- ⚠ Vous vous présenterez le jour de l'examen avec ces fiches en **3 exemplaires** chacune. (2 exemplaires à destination du jury, 1 exemplaire pour vous)

**En l'absence de ces fiches, la note de zéro vous sera attribuée pour cette épreuve.**

**Le jour de l'épreuve le jury vérifie vos fiches. Si elles ne sont pas conformes aux exigences du diplôme, vous ne serez pas autorisé(e) à passer l'épreuve et la note de 0 vous sera attribuée.**

## **2.2 - L'ÉPREUVE EP2 « exercer son activité en accueil collectif »** **Coefficient 4**

**Epreuve écrite** - Durée d'1 h 30

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».

## **2.3 L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel »** **Coefficient 4**

**Epreuve orale (25 minutes)** : exposé d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'environ 20 minutes

### **OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE :**

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

L'épreuve orale s'appuie sur un dossier écrit intitulé **PROJET D'ACCUEIL**. Ce dossier n'est pas noté.

### **A. Si vous êtes Assistant(e) maternel(le) ou employé(e) à domicile, vous avez le choix entre :**

- Élaborer le jour de l'épreuve un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire qui vous sera fourni. Le temps de préparation dans cette situation sera alors de 1 h 30.

**Ou**

- Réaliser un dossier intitulé projet d'accueil qui prend appui sur votre expérience professionnelle.

**Vous devez faire ce choix au moment de l'inscription ; il est définitif**

## **POUR VOUS AIDER**

Votre nom de famille (suivi de votre nom d'épouse), prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de votre projet.

Votre projet doit faire 5 pages recto au maximum, dactylographiées.



Vous devrez envoyer votre projet d'accueil au Rectorat de Lyon, en 2 exemplaires le **12 avril 2024 au plus tard**. Le jour de l'épreuve, il est conseillé de vous présenter avec un exemplaire de votre projet.

**Sans envoi du dossier au plus tard le 12 avril 2024, la note de zéro vous sera attribuée pour cette épreuve.**

## **B. Si vous n'êtes pas Assistant(e) maternel(le) ou employé(e) à domicile**

Vous devrez élaborer le jour de l'épreuve un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire qui vous sera fourni. Le temps de préparation dans cette situation sera alors de 1 h 30. Puis vous serez interrogé pendant 25 minutes.

## **3. DIPLOMES PERMETTANT DE BENEFICIER DE DISPENSES D'EPREUVE**

### **3.1 Dispenses d'épreuves des enseignements généraux et de l'EPS**

Les candidats déjà titulaires d'un CAP, d'un BEP, d'un CAPA, d'un BEPA, d'un BAC, ou d'un autre diplôme de niveau 4 uniquement délivré par le Ministère de l'Education Nationale ou par le Ministère de l'Agriculture sont dispensés de l'évaluation des domaines généraux (Français, histoire-géographie, mathématiques et éducation physique et sportive).

Les candidats déjà titulaires d'un diplôme professionnel : CAP, BEP, CAPA, BEPA ou Baccalauréat professionnel sont également dispensés de l'épreuve de PSE : Prévention Santé Environnement.

Les candidats individuels ou en formation continue peuvent lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensés de l'épreuve d'EPS.

### **Cas d'un diplôme obtenu à l'étranger :**

Si vous êtes titulaire d'un diplôme correspondant au moins au niveau 4 du cadre européen des certifications (CEC) et **délivré par un état membre de l'union européenne, ou de l'association européenne de libre-échange**, vous pouvez être dispensé(e) des épreuves EG2 (mathématiques) et EG3 (éducation physique et sportive).

Si vous avez passé au moins une épreuve en langue française dans le cadre de votre diplôme européen ou si vous êtes titulaire d'une qualification en langue française correspondant au niveau A2 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL), vous pouvez être dispensé(e) de l'épreuve EG1 (Français/Histoire Géographie)



**Les diplômes étrangers obtenus hors union européenne ne permettront aucune dispense même si une attestation de comparabilité est fournie.**

### 3.2 Dispenses d'épreuves du domaine professionnel.

Les dispenses d'épreuves du CAP accompagnant éducatif petite enfance (AEPE) sont possibles pour les titulaires des titres ou diplômes suivants (**cette liste est limitative et exhaustive : aucun autre diplôme ne sera pris en compte**) :

DIPLOME	EPREUVES DU CAP AEPE		
	EP1 Accompagner le développement du jeune enfant	EP2 Exercer son activité en accueil collectif	EP3 Exercer son activité en accueil individuel
Certificat professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention "animateur d'activités et de vie quotidienne" (à partir de 2000)  (Ministère des sports)		DISPENSE	
Titre Assistant(e) de vie aux familles (à partir de 2003)  (ministère de l'emploi)	DISPENSE		DISPENSE
BEPA Services aux personnes (à partir de 2013)  (ministère de l'agriculture)	DISPENSE		DISPENSE
CAPA Services aux personnes et vente en espace rural (à partir de 2017)  (ministère de l'agriculture)			DISPENSE
BEP Accompagnement Soins et services à la personne (à partir de 2013)  (ministère de l'éducation nationale)	DISPENSE	DISPENSE	
Mention Complémentaire Aide à Domicile (à partir de 1997)  (ministère de l'éducation nationale)			DISPENSE

# JUSTIFICATIFS ET ANNEXES

A compléter et à retourner au plus tard

AU Rectorat de Lyon LE **12 AVRIL 2024**

**PAR RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

**Aucun document envoyé après le 12 AVRIL 2024 ne sera  
accepté, cachet de la poste faisant foi**



Si vous êtes redoublant vous devrez fournir l'ensemble des pièces même si vous avez déjà validé une ou plusieurs épreuves à la session de juin 2023.

**SI VOUS N'ENVOYEZ PAS VOS JUSTIFICATIFS DE STAGE OU D'EXPERIENCE  
PROFESSIONNELLE DANS LES DELAIS, VOUS NE POURREZ PASSER AUCUNE  
EPREUVE PROFESSIONNELLE**

Nom de jeune fille suivi du nom d'épouse : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

### **Tableaux récapitulatifs des stages et/ou expérience professionnelle**

*Exigence : Total de 14 semaines à temps plein soit 448 heures minimum*

#### **Contexte obligatoire : stage auprès d'enfants de 0 à 3 ans**

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines : ....
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines : ....
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines : ....

*Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistant (e) maternel(le) agréé(e) liste des justificatifs à produire sur la suite de l'annexe 1*

#### **Contexte 2 : dans une autre structure**

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines : ....
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines : ....
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines : ....



**ATTENTION 2 STRUCTURES COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES**

**DATE LIMITE D'ENVOI AU Rectorat de Lyon LE 12 AVRIL 2024 PAR RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi).**

**Joindre les justificatifs demandés en page suivante si nécessaire**

**Si vous effectuez un stage au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :**

- L'assistant (e) maternel (le) est agréé (e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans ;

➤ **Joindre la copie de l'agrément en cours de validité**

**Et**

- L'assistant (e) maternel (le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) ou les épreuves EP1 et EP3 du CAP AEPE

➤ **Joindre la copie du relevé de notes.**

**Ou**

- L'assistant (e) maternel (le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.

➤ **Joindre la copie du diplôme**

**Si vous avez une expérience professionnelle ou si vous effectuez un stage dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :**

- L'organisme de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans est agréé :

➤ **Joindre la copie de l'agrément**

**Et Si vous avez effectué un stage :**

- Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

➤ **Joindre justificatif**

**Ou**

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

➤ **Joindre justificatif**

ANNEXE 2

A FAIRE REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR OU LE RESPONSABLE DE LA STRUCTURE



CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance Session 2024

ATTESTATION D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE OU DE STAGE

CANDIDAT :

M..... Date de naissance : .....

(nom de jeune fille, suivi du nom d'épouse et du prénom)

Nom et prénom du responsable : .....

Structure (nom et adresse) : .....

.....

Téléphone : .....

Atteste que M.....a été :

salarié(e) dans la structure     stagiaire dans la structure ( cochez la case correspondante)

du : ..... au .....à raison de ..... heures /semaine soit un total de .....heures,

et a effectué les activités cochées ci-dessous :

Auprès d'enfants de 0 à 3 ans:	Auprès d'enfants de 3 à 6 ans:
<input type="checkbox"/> Soins d'hygiène corporelle et de confort	<input type="checkbox"/> Soins d'hygiène corporelle et de confort
<input type="checkbox"/> Mise en œuvre d'activités éducatives et de loisirs	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre d'activités éducatives et de loisirs
<input type="checkbox"/> Service des repas	<input type="checkbox"/> Service des repas
<input type="checkbox"/> Entretien des locaux et des équipements	<input type="checkbox"/> Entretien des locaux et des équipements
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser)

Date et signature

Cachet de la structure



Ce document doit être complété très précisément sans rature ni surcharge

Autant d'attestation à faire remplir et signer que d'expérience professionnelle ou de stage

## RECAPITULATIF DES PIÈCES A FOURNIR

### POUR L'INSCRIPTION :

Déposer sur votre compte cyclades, au plus tard le **8 décembre 2023** :

- Copie de votre pièce d'identité
- Si vous possédez un diplôme permettant des dispenses : copie de votre diplôme ou de votre relevé de notes
- Si vous êtes redoublant, copie de votre relevé de notes.

### POUR JUSTIFIER DE VOS STAGES OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Envoyer Au plus tard le **12 AVRIL 2024** EN COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

à l'adresse suivante :

**Rectorat de Lyon  
DEC 9 - 94 rue Hénon  
BP 64571  
69244 LYON Cedex 04**

- L'annexe 1 complétée en fonction de votre situation
- L'attestation d'activité professionnelle ou de stage complétée : Annexe 2
- Les justificatifs de vos expériences professionnelles (copies de vos derniers bulletins de salaire)
- Uniquement pour les assistantes maternelles, photocopie de votre agrément et copie de vos bulletins de salaire à hauteur de 448h pour un seul enfant gardé
- Projet d'accueil en 2 exemplaires si vous avez choisi de présenter votre projet d'accueil

### Le jour des épreuves :

- Fiche 1 : Réalisation d'un soin du quotidien (enfant de 0 à 3 ans) en 3 exemplaires
- Fiche 2 : Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages (enfant de 0 à 3 ans) en 3 exemplaires
- 1 exemplaire de votre projet d'accueil (si vous avez choisi de présenter votre projet d'accueil)